

VILLE D'AVRILLE – 49240

Séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2019

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SUPERIEURES A 23 000 €
Décision spécifique d'attribution du BP 2020

Monsieur Marc Laffineur expose :

Par ordonnance n°2005-1027, le Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en matière d'attribution des subventions. Le nouvel article L.2311-7 précise que « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ». Toutefois, cette obligation ne concerne que les subventions supérieures à 23 000 €.

Je vous propose donc, dans le cadre de cette législation, de confirmer l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations et organismes suivants, pour l'année 2020 :

- MJC (Politique jeunesse/Activités/Accueils de loisirs) 179 450 €
- Les petites frimousses 77 000 €
- Pouce Poucette 28 000 €
- EIMDA 77 000 €
- Ecole privée de l'Adézière 94 332 €
- Ecole privée Sainte Colombe 95 896 €

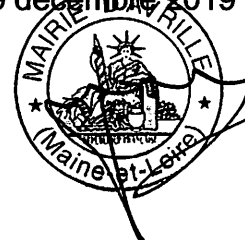
Considérant la présentation faite en commission Finances et économie le 11 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le versement des subventions de fonctionnement aux associations et organismes listés précédemment.

Adopté, 8 abstentions

Pour extrait certifié conforme,
 Avrillé, le 19 décembre 2019
 Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE D'AVRILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 19 Décembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à l'hôtel de ville en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marc LAFFINEUR, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Annie DARSONVAL, Éric BRETAULT, Philippe HOULGARD, Augustin VANBREMEERSCH, Johann DANTANT, **Adjoint**s.

Mesdames et Messieurs, Philippe BOLO, Laurent PRÉTROT, Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Alain DELETRE, Jean-François DUPIC, Jules TRIBONDEAU, Karen GALLOP-HUMEAU, Cécile HÉRISSON, Ludovic BOULEAU, Dian RUTTEN, Danielle MORAIN, Annick PICAULT, Pierrette MANNO, Roger GAUTIER, Chantal LE RAY-DEMAURE, Gérard ROUSSEAU, Jean-Paul XHAARD, Blandine ADAMCZUK-ALLARD, Martine LEMAIRE, **Conseillers Municipaux**.

Secrétaire de Séance : Gérard ROUSSEAU

Pouvoirs

Bénédicte ANTIER avait donné pouvoir à Dian RUTTEN

Alix de VERNEUIL avait donné pouvoir à Augustin VANBREMEERSCH

Patrick GRISILLON avait donné pouvoir à Philippe HOULGARD

Réjane MARIE avait donné pouvoir à Annie DARSONVAL

Gérard ROUSSEAU a donné pouvoir à Marc LAFFINEUR à partir de la délibération 2019-100

Catherine JAMIL avait donné pouvoir à Martine LEMAIRE

Dominique DREULLE avait donné à Jean-Paul XHAARD

Absente : Emmanuelle CROCHEMORE.